

Document d'entrée en relation

1. Présentation du cabinet

Belermain est un cabinet de gestion de patrimoine adhérent de l'ANACOFI-COURTAGE et l'ANACOFI-CIF. Belermain est une société à responsabilité limitée au capital de 20.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 949 462 659 code NAF/APE 7022Z.

Les coordonnées de notre société sont :

Belermain - 60 rue François 1^{er} 75008 PARIS

Site internet : www.belermain.com

Formulaire de contact : [cliquez ici](#)

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 23003120 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseil en investissement financier (CIF)**
- **Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)**

2. Présentation des Services

L'intermédiation en assurance :

Courtier en assurances positionné dans la catégorie « b » au sein de l'article L.521-2 II 1^b du Code des Assurances et à ce titre n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et proposant un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins. Le niveau de conseil susceptible d'être fourni est de niveau 2.

Établissements de crédit ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires en intermédiation en N -1 : **Néant**

Participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital de Belermain détenue par un établissement de crédit ou de paiement : **Néant**

Participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par Belermain : **Néant**

Organismes d'assurance avec lesquels il existe un lien capitalistique : **Néant**

Le conseil en investissements financiers :

Conseiller en Investissement Financier, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Belermain vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos procédures internes, les produits de différents partenaires. Toutefois en tant que CIF, Belermain, est susceptible de fournir des conseils en investissements de nature non indépendante, au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Dans ce cadre, notre conseil repose sur une analyse diversifiée des instruments financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres.

3. Partenaires

COA	CIF
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils; Generali; Generali Luxembourg; CNP Assurances; Axa Wealth Management; Axa; Swiss Life; Spirica; Alpeys; April. Type d'accord : convention de courtage Nature : Assureur	123 Investment Manager; Alpeys; Primonial; Altaro; Peqan; Swiss Life AM; PAMS. Type d'accord: convention de distribution Nature : Société de gestion

4. Garantie Financière

Nous disposons, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant nos diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Belermain a souscrit à une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle sous la police **N°150055772** auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles par l'intermédiaire de BdJ SA
39 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris.

	COA	CIF
Responsabilité Civile Professionnelle	1,5M€ par sinistre et par année d'assurance	2,5M € par sinistre et par année d'assurance
Garantie Financière	115K€ par année d'assurance	NA

*sauf exception: versement d'un acompte sur prise d'honoraires.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>

5. Autorités de Contrôles

Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance :

ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Direction du contrôle des pratiques commerciales

4 place de Budapest, CS 92459

75 436 PARIS Cedex 09

Pour l'activité de Conseiller en Investissement Financier :

AMF - Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse

75 082 PARIS Cedex 02

6. Politique de Traitement des réclamations

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement au cabinet :

A l'attention de Madame Elisa Gulli, chargé du traitement des réclamations.

Par courrier : Belermain | Réclamations | 60 rue François 1^{er} 75008 Paris

Par formulaire : [veuillez cliquer ici](#)

Belermain mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, le cabinet accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai. Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa réception, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel selon le cas, au Médiateur ci-après.

Pour un différend au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>

La Médiation de l'assurance peut être saisie dans un délai de deux mois après l'envoi de la première réclamation adressée à notre cabinet, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée.

Pour un différend au titre de l'activité de conseil en investissement financier

Médiateur de l'AMF - Mr Rémi Bouchez

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Pour un litige avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI

98 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

7. Rémunérations

Prestation de conseil sur les produits d'assurance :

Belermain peut percevoir une rémunération sous forme de commissions versées par les partenaires concernés.

Si le degré de complexité du dossier l'exige, le cabinet pourra opter en plus pour la perception d'honoraires directement payés par le client et fixés préalablement dans un devis.

Prestation de conseil sur les produits CIF :

Au titre de son activité de conseil non indépendant, Belermain, peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

Si le degré de complexité du dossier l'exige, le cabinet pourra opter en plus pour la perception d'honoraires directement par le client et fixés dans une lettre de mission.

8. Information quant aux diligences de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

En tant qu'intermédiaire en assurances, nous sommes soumis à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. À ce titre, nous devons recueillir et vérifier un certain nombre d'informations vous concernant, notamment votre identité et celle de vos éventuels bénéficiaires effectifs, comprendre l'origine et la destination des fonds que vous investissez, analyser la nature de vos opérations ainsi que leur cohérence avec votre situation patrimoniale et professionnelle, et assurer un suivi régulier de la relation dans le temps. Ces diligences, qui reposent sur le principe de connaissance du client, ont pour objectif de garantir la sécurité de vos investissements et la conformité de nos échanges avec les obligations légales et réglementaires.

9. Politique de Traitement des Données personnelles

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et font l'objet de traitements destinés à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de contrats d'assurance et/ou de crédit, la souscription ou l'acquisition d'instruments financiers, l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre les fraudes, la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées 5 ans à compter de la fin du contrat en cas de souscription d'un contrat.

Exercices de vos droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » et la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition ou de portabilité via notre formulaire dédié ([veuillez cliquer ici pour y accéder](#)). En cas d'insatisfaction quant à la réponse apportée à votre demande d'exercice de vos droits, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr).

Coordonnées du responsable du traitement et du Délégué à la Protection des Données : Elisa Gulli

10. Mode de Communication

Dans le cadre de la relation contractuelle, Belermain est amené à communiquer avec le client par courrier postal, courriel, téléphone, ou organisation d'entretiens physique.

Je soussigné(e) <PRENOM> <NOM> atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à : <VILLE>

Le : <DATE>

Signature de la cliente / du client :